

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 05/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 8

Excusés : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 11

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 10 février 2026

Séance ordinaire du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Christian MICHELET et Éric FORESTIER ; Mmes Sandra BARBE, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS, Delphine SCHWARTZ et Estelle ASPART ; Messieurs Ulysse SUC, Michel DUBAUX et Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian MICHELET ; Monsieur Michel DUBAUX à Monsieur Michel WALTER ; Monsieur Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien au monde agricole et de défense de l'agriculture française

Considérant la situation de détresse économique, sociale et morale que traverse actuellement le monde agricole, marquée par une dégradation sans précédent des trésoreries, une chute durable des prix des céréales et une augmentation continue des charges de production ;

Considérant la suppression de nombreuses matières actives phytosanitaires sans solutions alternatives viables, conduisant certaines filières agricoles à de véritables impasses sanitaires spécifiques au contexte français ;

Considérant la mobilisation massive et persistante de l'ensemble du syndicalisme agricole depuis plusieurs années, traduisant un malaise profond et durable du secteur ;

Considérant l'opposition largement exprimée par le monde agricole au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, traité jugé incompatible avec les exigences sanitaires, environnementales et sociales imposées aux agriculteurs français ;

Considérant que si une large majorité de Français se déclare attachée à son agriculture, les actes politiques concrets permettant d'en assurer la pérennité tardent à se matérialiser ;

Considérant que les réponses apportées jusqu'à présent relèvent davantage de mesures ponctuelles que d'un véritable traitement de fond, seul à même de répondre durablement aux difficultés structurelles du secteur ;

Considérant l'instabilité politique nationale susceptible de remettre en cause les engagements financiers annoncés et d'aggraver l'incertitude pesant sur les exploitations agricoles ;

Le Conseil municipal affirme solennellement :

- Son plein soutien aux agriculteurs et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire ;
- Sa demande du retrait immédiat du projet de traité Mercosur, incompatible avec la défense d'une agriculture française exigeante et durable ;
- Son opposition à la surtransposition des normes européennes, source de distorsions de concurrence et de complexité administrative ;
- Sa demande de simplification administrative immédiate, afin de permettre aux agriculteurs de se consacrer pleinement à leur activité ;
- Son refus de toute logique de contrôle excessif et de surveillance généralisée, sans dialogue ni accompagnement ;
- Son exigence qu'aucun produit phytosanitaire ne soit supprimé sans solution alternative efficace et économiquement viable.

En conséquence, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte la présente motion ;

DÉCIDE de la transmettre à Monsieur le Préfet, aux parlementaires du département, aux élus régionaux, nationaux et européens concernés ;

RÉAFFIRME son engagement aux côtés du monde agricole pour la défense d'une agriculture française forte, viable et respectée.

Adopté à 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 20.02.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

